

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 26 (1996)
Heft: 9

Artikel: On vous aide à entendre!
Autor: Pidoux, Bernadette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-828744>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On vous aide à entendre!

► ne sonne, que bébé pleure ou que l'alarme protégeant votre maison s'est enclenchée.

L'usage de la télévision peut aussi poser des problèmes, notamment avec les voisins... L'Infraport de la firme allemande Sennheiser, est un

A votre service

Genève.

Furst, 022/347 47 66;
Novason, 022/736 61 55;
Lucien Tardy, 022/311 30 97;
Micro-electric, 022/311 28 70;
Centrale acoustique, 022/311 28 14.

Lausanne.

JP Schmid, 021/323 49 33;
Dardy, 021/323 12 45;
Centre Tissot, 021/323 12 26;
Centre Riponne, 021/320 61 34;
Centrale acoustique, 021/312 81 91;
Micro-electric, 021/312 56 65.

Nyon.

Paro acoustique, 022/361 92 62.

Vevey.

L'Aide Auditive, 021/922 22 22.

Wallisellen.

Senso-Widex, 01/830 00 50.

système d'écoute individuel à infrarouge, sans fil, qui permet au malentendant d'entendre la télévision plus fort, sans avoir à augmenter le volume du poste. Cet ingénieux appareil dispose même d'un réglage séparé des deux oreilles. Grâce à sa batterie rechargeable, son usage peut être de douze heures d'affilée. Des appareils comme la Conferette s'emploient occasionnellement, comme des lunettes d'appoint, pour des personnes dont l'ouïe est peu touchée.

Lecture labiale

«Le malentendant ne doit pas se sentir seul, des associations sont là pour l'aider», rappelle M^{me} Di Zuzio, présidente genevoise de la So-

ciété romande pour la lutte contre les effets de la surdité et également assistante sociale à Genève. La SRLS, fédération des associations de malentendants et devenus-sourds, propose notamment des cours de lecture labiale. «Cette technique effraie un peu les nouveaux malentendants. En réalité, elle est très naturelle, chacun l'a déjà testé intuitivement», assure-t-elle.

D'autres activités communes, comme des sorties au concert, des promenades sont organisées par les différentes sections. «Il faut préciser qu'un certain nombre de salles de spectacle, de concerts et des églises sont équipées d'une boucle magnétique, une sorte de relais sur lequel se branche la personne appareillée», ajoute Marie-Pierre Chapuis qui dirige un centre acoustique lié à la SRLS. Cette vaste fédération possède en effet un réseau de magasin d'appareillage acoustique, dont les bénéfices sont reversés aux associations de malentendants.

C'est remboursé!

Les personnes atteintes de surdité durant leur vie active voient leur appareillage remboursé par l'assurance invalidité (AI). Les conditions sont un peu différentes pour ceux que ce handicap frappe pendant leur retraite. L'AVS prend en effet en charge l'appareillage pour autant que la surdité atteigne les deux oreilles à 50% au moins. Mais elle ne rembourse que le 75% du prix d'un seul appareil. Si besoin est, l'appareil peut être changé tous les cinq ans. Les bénéficiaires des prestations complémentaires peuvent obtenir une indemnisation. Il faut savoir que les prix sont fixes et communs à tous les audioprothésistes. Mais il y a tous ceux que le prix d'un tel équipement – entre 2000 et 3000 francs par oreille, plus éventuellement 780 francs pour la télécommande – rebute, même avec l'aide de l'AVS. «On ne devrait jamais renoncer à s'appareiller pour

des raisons financières» intervient M^{me} Di Zuzio, présidente genevoise de la Société pour la lutte contre les effets de la surdité. «Il existe plusieurs aides possibles, des services sociaux à Pro Senectute, nous trouvons toujours des solutions pour ceux qui ont des difficultés matérielles». «J'en ai fait mille et une fois l'expérience, ajoute-t-elle, des personnes âgées ont vu leur vie transformée grâce à un bon appareillage. Bien sûr, il faut souvent quelques mois d'adaptation, donc de la patience, de la persévérance, mais le résultat est vraiment fantastique, sur le plan de la vie familiale et sociale, tout le monde en profite!»

Peut-on agir pour retarder la surdité? Hélas, il n'y a guère de truc... Mais il existe des facteurs aggravants, constate le Dr Rahm: «Une vie professionnelle bruyante, des otites chroniques et mal soignées, l'abus de nicotine, l'abus d'anti-inflammatoires et d'anti-douleurs, les effets secondaires de certains antibiotiques». Quand à tous les mordus du walkman, il est bien probable qu'ils constituent une clientèle d'avenir pour les audioprothésistes.

Bernadette Pidoux

Quelques adresses:

La Société romande pour la lutte contre les effets de la surdité, à Lausanne, tél: 021/ 323 79 33. A Genève: 022/735 56 42. A Neuchâtel, tél: 038/25 12 85.

La Fédération des associations de malentendants et devenus-sourds et sa revue «Aux écoutes» ont ouvert leurs locaux à Lausanne: 5, avenue des Jordils, 1006 Lausanne, tél. 021/ 614 60 50. Elle peut vous renseigner sur les associations locales.

Zurich, le centre d'information pour une bonne audition publie la revue «Bien entendu». Tél: 01/202 81 38.